

TOME 03

► RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

3.2.35 Saint-Sulpice-de-Pommeray

- Élaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée le 8/10/2024

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



www.agglopolys.fr

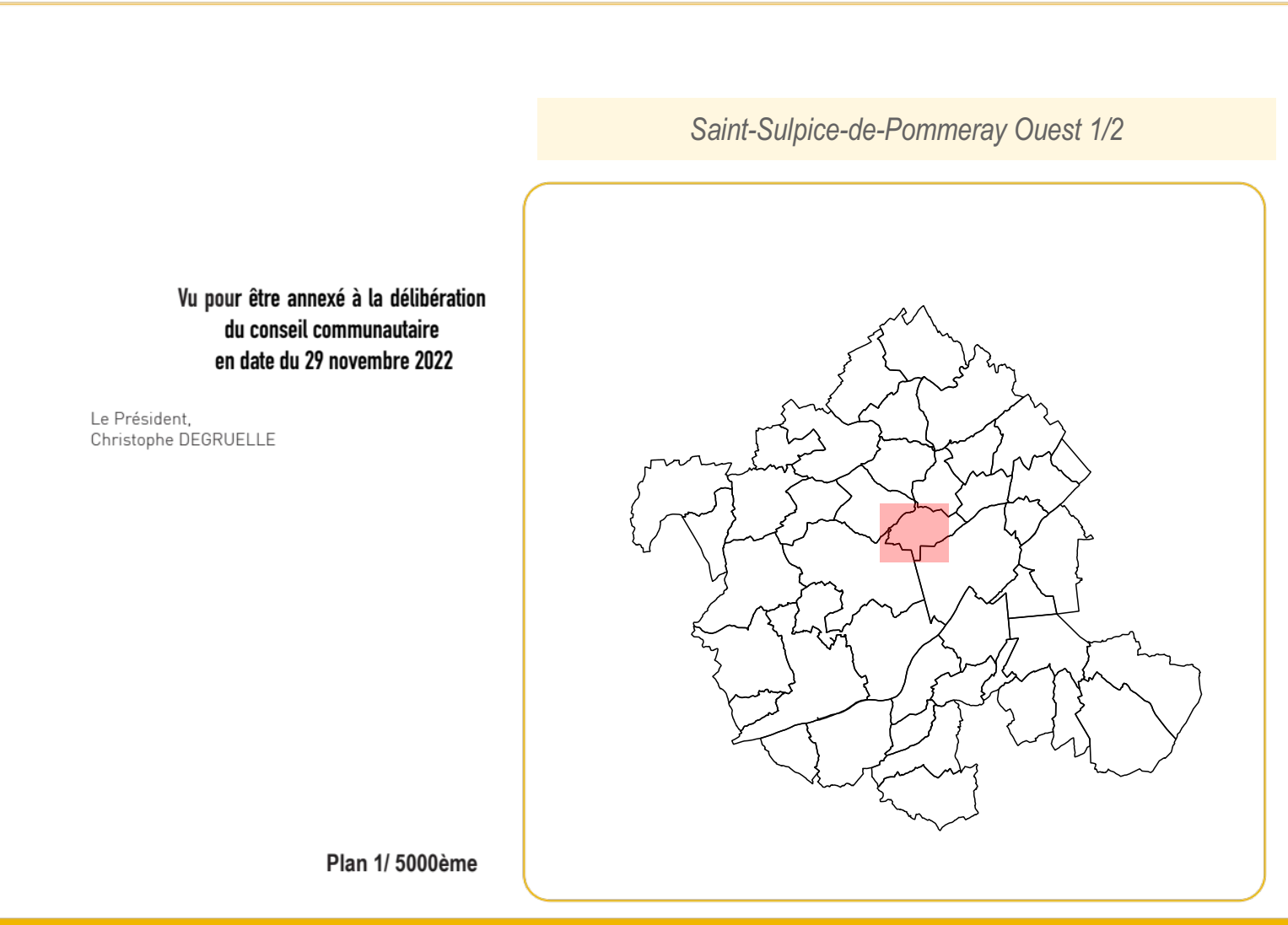


Agglopolys

Communauté d'agglomération de Blois

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE



Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
Uv1 : secteur "Coeur de village"
Uv2 : secteur "Village en peigne"
Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
Uj2 : secteur "Jardins aérés"
Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
Uj3' : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
Up1 : secteur "Mazières"
Up2 : secteur "Bois Jardins"
Up3 : secteur "Aupébin"
Up4-1 : secteur "Gare"
Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
Up5 : secteur "Coutures"
Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"
Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
UA3 : secteur "Parc industrielle-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
UC1 : secteur "Grand parc commercial"
UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

1AUJv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
1AUJA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
1AUJA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
1AUJC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
2AUJ : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
2AUJa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

A : zone agricole
Ap : zone agricole paysagère
Aar : secteur d'activités économiques isolées
Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
Aca : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
An : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

N : zone naturelle et forestière
Nir : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
Nlc : secteur couvrant les corridors écologiques
Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
Nca : secteur de camping existant
Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
Ngy : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
Ni : secteur de carrière
Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
Périmètre de mixité fonctionnelle
Secteur de diversité sociale
Bonus de constructibilité
Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
OAP en optimisation foncière
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJv
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0.)
Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lg, If, Ev-b20)
Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
Espaces Boisés Classés
Fonds de jardins à constructibilité limitée
Mares et sources
Autres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

Mur en pierres
Venelle
Alignement d'arbres
Haie
Fossé, noue, ou talus

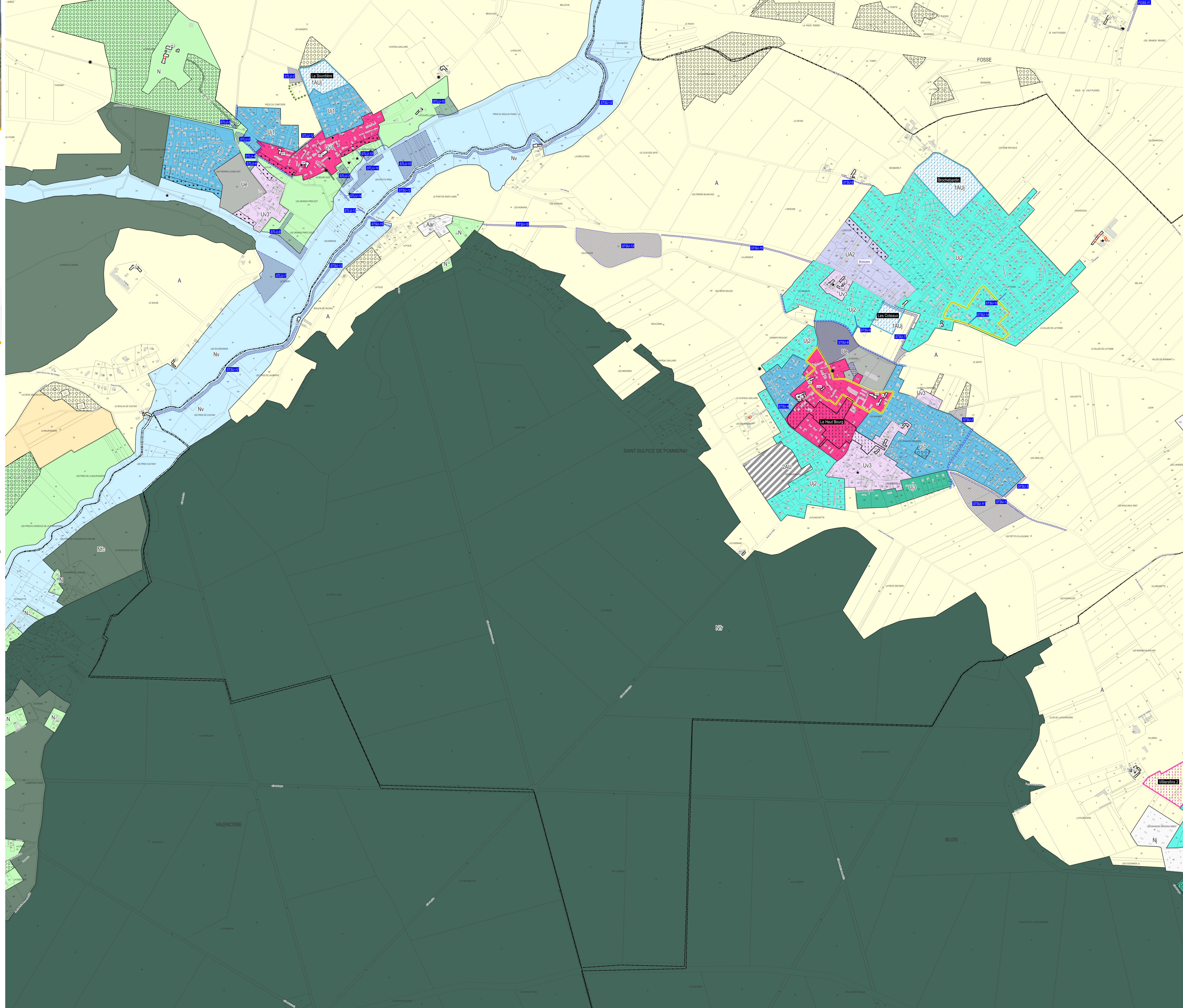
Parcs et vergers à préserver

Parcs et jardins d'ornements privés
Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)



PLU
RÈGLEMENT
3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Saint-Sulpice-de-Pommeray Est 2/2

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire
en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

Plan 1/ 5000ème

Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"

- Uv1 : secteur "Cœur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"

- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

- Up1 : secteur "Mazières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"

- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"

- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

- 1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUJA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUJA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUJC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AUJ : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUJA : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Asr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Aca : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédié à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- An : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

- N : zone naturelle et forestière
- Nir : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nic : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ns : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
- Nn : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0.)
- Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lg, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

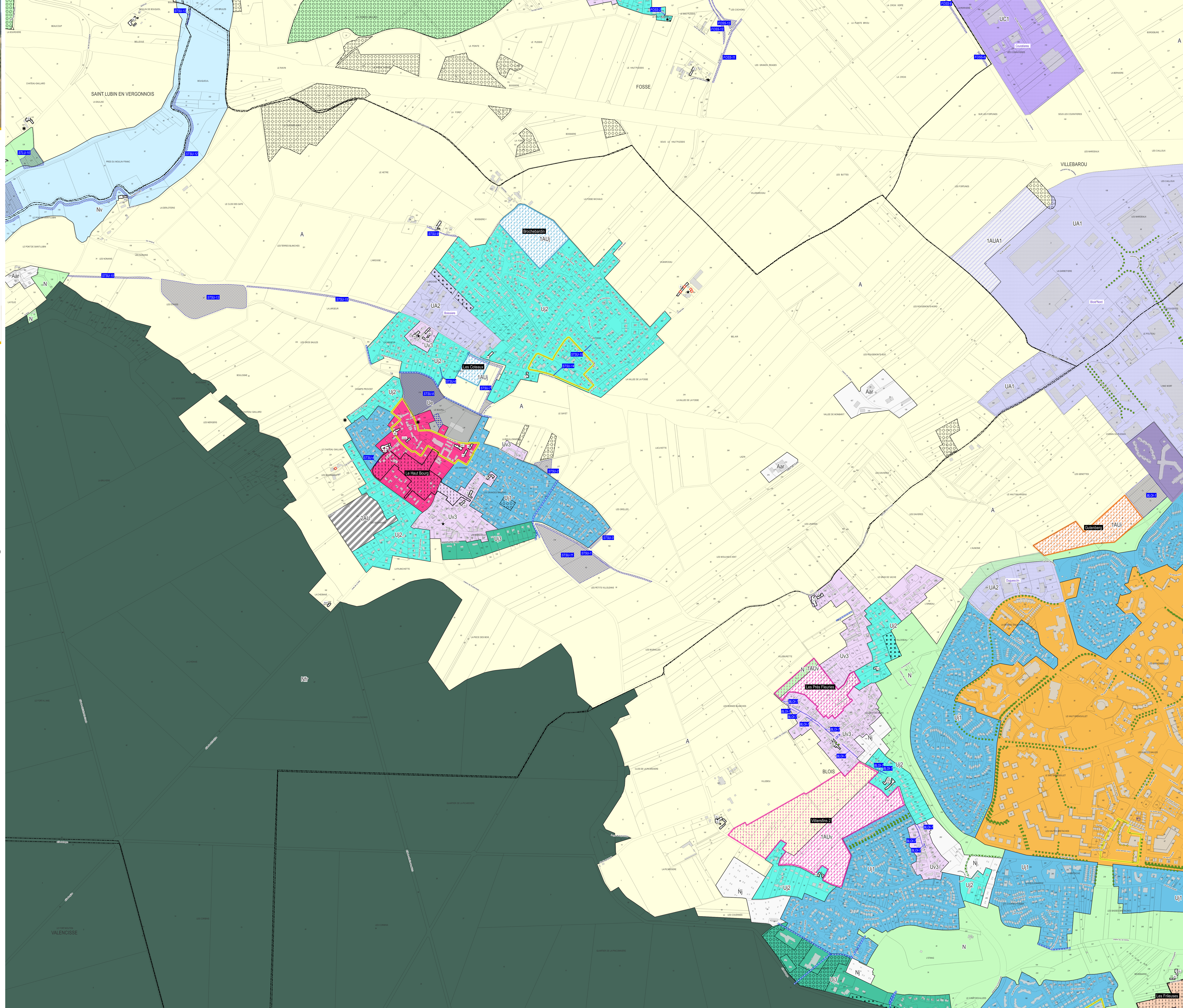
Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)





RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

ST-SULPICE-DE-POMMERAY_1/1

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

Plan 1/ 2000ème

Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
Uv1 : secteur "Cœur de village"
Uv2 : secteur "Village en peigne"
Uv3 : secteur "Village rasé"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"

Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

Uj1 : secteur "Jardins rasés"
Uj2 : secteur "Jardins aérés"
Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
Uj3' : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

Up1 : secteur "Mazières"
Up2 : secteur "Bois Jardins"
Up3 : secteur "Aupébin"
Up4-1 : secteur "Gare"
Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
Up5 : secteur "Coutures"
Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"

Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
UA3 : secteur "Parc industrielle-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

UC1 : secteur "Grand parc commercial"
UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"

Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
1AUJA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
1AUJA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
1AUJC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
2AUJ : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
2AUJA : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

A : zone agricole
Ap : zone agricole paysagère
Aar : secteur d'activités économiques isolées
Aar : secteur d'activités générant des nuisances sonores
Aca : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
Ar : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

N : zone naturelle et forestière
Nir : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
Nir : secteur couvrant les corridors écologiques
Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
Nca : secteur de camping existant
Nca : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
Nca : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
Ng : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
Nvg : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
Nn : secteur de carrière
Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
Périmètre de mixité fonctionnelle
Secteur de diversité sociale
Bonnes de constructibilité
Linières commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

OAP en optimisation foncière
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0)
Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
Séquences urbaines de Blois (Uv, Uj, Ue, Uf, Ev-b20)
Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
Espaces Boisés Classés
Fonds de jardins à constructibilité limitée
Mares et sources
Autres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

Mur en pierres
Venelle
Alignement d'arbres
Haie
Fosse, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

Parcs et jardins d'ornements privés
Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

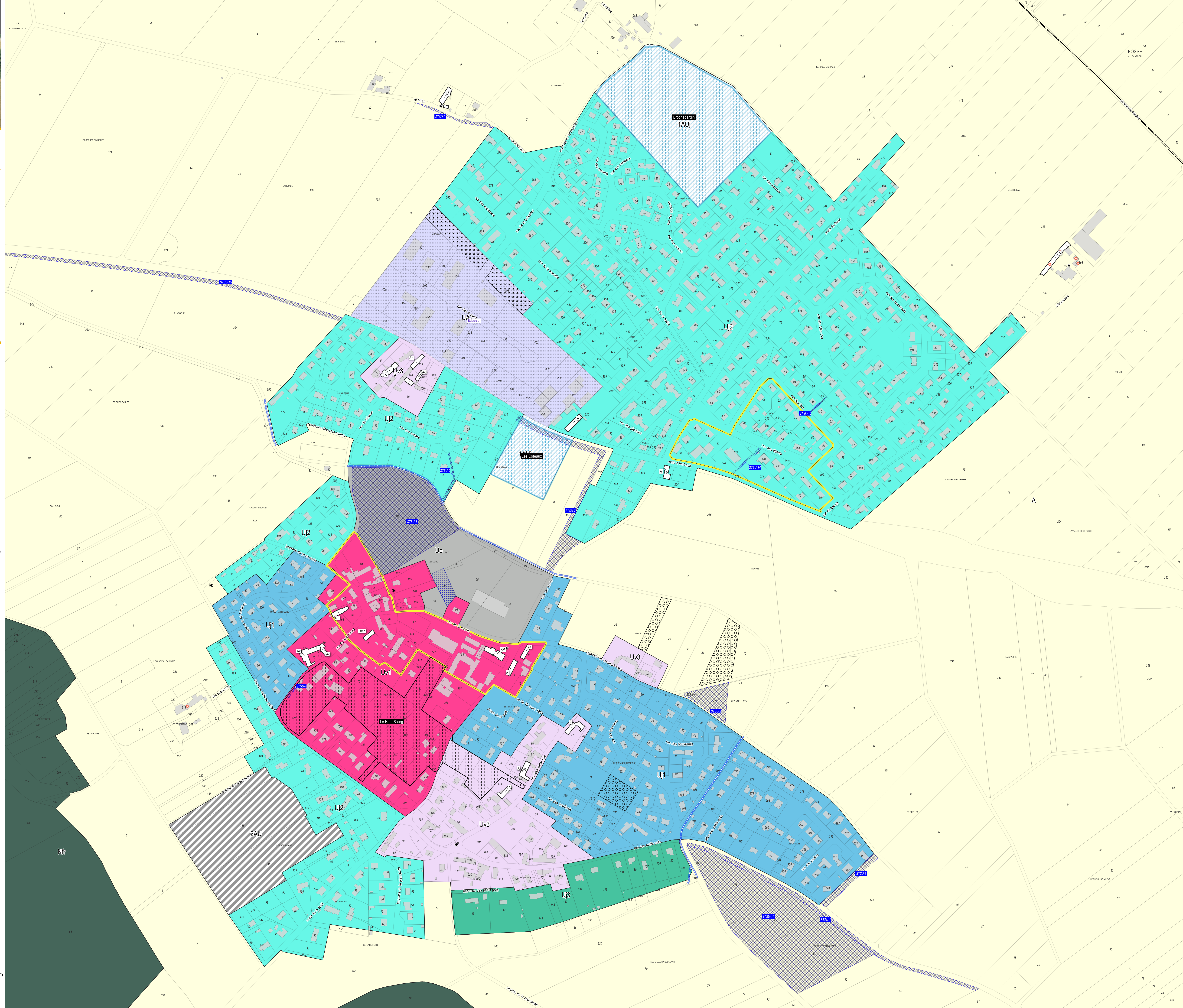


Tableau des emplacements réservés

(Figuré  sur le document graphique)

Commune	Objet	Précisions	Bénéficiaire	Numéro	Surface (m²)
SAINT SULPICE DE POMMERAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création d'un chemin d'accès	Commune	STSU-1	3316
SAINT SULPICE DE POMMERAY	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Création espace boisé	Commune	STSU-2	2536
SAINT SULPICE DE POMMERAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création voirie	Commune	STSU-3	1260
SAINT SULPICE DE POMMERAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement de trottoirs	Commune	STSU-4	71
SAINT SULPICE DE POMMERAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création sente piétonne	Commune	STSU-6	285
SAINT SULPICE DE POMMERAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création cheminement doux	Commune	STSU-7	3845
SAINT SULPICE DE POMMERAY	Emplacement réservé aux ouvrages publics	Réalisation d'équipements communaux	Commune	STSU-8	20754
SAINT SULPICE DE POMMERAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de la voirie lieu-dit l'Ardoise	Commune	STSU-9	484
SAINT SULPICE DE POMMERAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Prolongement d'une sente piétonne dans le lotissement de la Fosse largeur 2m	Commune	STSU-10	81
SAINT SULPICE DE POMMERAY	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Création bassin de retention eaux pluviales	Agglopolys	STSU-11	29942
SAINT SULPICE DE POMMERAY	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Création d'un chemin piéton le long de la Cisse largeur 10m	Commune	STSU-12	9925
SAINT SULPICE DE POMMERAY	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Création d'un chemin piéton le long de la Cisse largeur 10m	Commune	STSU-12	285
SAINT SULPICE DE POMMERAY	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Création d'un chemin piéton le long de la Cisse largeur 10m	Commune	STSU-12	4384
SAINT SULPICE DE POMMERAY	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Création d'un chemin piéton le long de la Cisse largeur 10m	Commune	STSU-12	8775
SAINT SULPICE DE POMMERAY	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Création d'un chemin piéton le long de la Cisse largeur 10m	Commune	STSU-12	3067
SAINT SULPICE DE POMMERAY	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Extension STEP et piste cyclable le long de la RD	Agglopolys	STSU-13	39546
SAINT SULPICE DE POMMERAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Cheminement piéton	Commune	STSU-14	183
SAINT SULPICE DE POMMERAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création d'une piste cyclable	Commune	STSU-15	555
SAINT SULPICE DE POMMERAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création d'une piste cyclable	Commune	STSU-15	2114
SAINT SULPICE DE POMMERAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création d'une piste cyclable	Commune	STSU-15	6501

Tableau des bâtiments patrimoniaux à protéger

Commune	Typologie reportée au règlement graphique (et au règlement écrit)	Famille des typologies <i>détaillée dans diagnostic du rapport de présentation</i>	Référence cadastrale
Saint-Sulpice-de-Pommeray	A	Agricole - L'habitat rural	AC0202
Saint-Sulpice-de-Pommeray	A	Agricole - L'habitat rural	ZH0313
Saint-Sulpice-de-Pommeray	A	Agricole - L'habitat rural	AC0077
Saint-Sulpice-de-Pommeray	A	Agricole - L'habitat rural	AC0174
Saint-Sulpice-de-Pommeray	A	Agricole - La longère	ZB0338,ZB0339
Saint-Sulpice-de-Pommeray	RP	Républicaine	AE0099
Saint-Sulpice-de-Pommeray	A	Agricole - La longère	AH0007,AH0008
Saint-Sulpice-de-Pommeray	H	Hydraulique	A0184
Saint-Sulpice-de-Pommeray	A	Agricole - L'habitat rural	ZH0313
Saint-Sulpice-de-Pommeray	A	Agricole - Maison forestière	AD0159
Saint-Sulpice-de-Pommeray	H	Hydraulique	E0017
Saint-Sulpice-de-Pommeray	RE	Religieuse	AE0068
Saint-Sulpice-de-Pommeray	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	AE0074,AE0072
Saint-Sulpice-de-Pommeray	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	AE0085
Saint-Sulpice-de-Pommeray	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	AH0153
Saint-Sulpice-de-Pommeray	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	AH0183,AH0184
Saint-Sulpice-de-Pommeray	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	AH0066
Saint-Sulpice-de-Pommeray	A	Agricole - La longère	AB0035
Saint-Sulpice-de-Pommeray	A	Agricole - L'habitat rural	AA0326
Saint-Sulpice-de-Pommeray	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	AE0070
Saint-Sulpice-de-Pommeray	A	Agricole - L'habitat rural	AC0013
Saint-Sulpice-de-Pommeray	A	Agricole - La longère	AC0014

Tableau des éléments de petit patrimoine

Commune	Éléments de petit patrimoine <i>(repérés par une étoile au document graphique)</i>	Référence cadastrale	X	Y
Saint-Sulpice-de-Pommeray	monument aux morts	Domaine public	1,269811668	47,60446524
Saint-Sulpice-de-Pommeray	puits	AH0007	1,267199813	47,60852762
Saint-Sulpice-de-Pommeray	puits	ZB0338	1,282111213	47,61039995
Saint-Sulpice-de-Pommeray	puits	Domaine public	1,268788972	47,60149384
Saint-Sulpice-de-Pommeray	puits	ZH0313	1,268084194	47,61258425